

Les insuffisances réflexives de l'apprentissage dialogique¹

Par Jacques Lenoble et Marc Maesschalck

Centre de Philosophie du Droit (Université catholique Louvain -Louvain-la-Neuve)²

Dans son itinéraire intellectuel, G. Legault a d'abord opéré un déplacement de l'analyse des structures performatives du langage juridique vers la médiation éthique. L'intérêt de celle-ci était de rendre possible, dans les pratiques sociales, une autre forme de rapport aux normes (Legault, 2002, p. 191-192 ; 2007, p. 46-47) ouvert à un processus de co-construction des règles communes (Legault, 2003b, p. 70-71) en fonction d'une prise en compte des particularités des situations conflictuelles. Mais G. Legault a aussi été attentif au fait que le déplacement rendu possible par la médiation éthique pouvait également trouver son pendant dans les pratiques juridiques de résolution alternative des conflits et dans les processus de remédiation (Legault, 2002, p. 189).

Il fallait dès lors prendre en compte un phénomène social plus large de transformation du rapport à l'élaboration des normes communes dans des espaces publics devenus plus sensibles à leurs ressources dialogiques. De manière plus radicale, ce qui rendait possible de tels déplacements et, avec eux, la mise en œuvre de nouvelles ressources cognitives, c'était le rôle central accordé aux *groupes concernés* dans la recherche de solution (Legault, 2003a, p. 37 et p. 49 ; 1991, p. 40).

Il est possible, de ce point de vue, de relire toute la démarche de G. Legault à la manière d'une élaboration progressive de la fonction performative de l'action collective des groupes dans les processus de régulation sociale. Sur cette question, il prend ses distances tout autant par rapport aux approches de la philosophie développementaliste d'un Kohlberg (Legault, 1992, p. 109) que par rapport au procéduralisme éthique d'un Habermas (Legault, 2006, p. 37). L'enjeu de la médiation collective du groupe ne réside pas d'abord, en effet, au plan de la construction de normes formellement acceptables par tous, ni au plan de l'acquisition d'une compétence morale basée sur l'interchangeabilité des rôles et la nécessaire symétrisation des préférences. Ces déplacements cognitifs basés sur l'engagement individuel dans les processus délibératifs manquent la fonction concrète du groupe, son processus interne

¹ Publié : "Les insuffisances réflexives de l'apprentissage dialogique", in *Mélanges Georges A. Legault - L'éthique appliquée, par-delà la philosophie, le droit, l'éducation*, L. Lalonde, F. Jutras, A. Lacroix et J. Patenaude (eds.), Sherbrooke (Qc), Éditions R.D.U.S., 2008, pp. 67-94.

² Cette publication s'inscrit dans le cadre des recherches menées au sein d'un programme de recherche fédéral belge PAI (VI/06), financé par les SSTC (accessible à l'adresse www.cpdr.ucl.ac.be/iap6/).

d'action collective qui lui permet d'entraîner les individus participants dans une expérience inédite (Legault, 2003a, p. 40 et p. 46).

Pour cerner cette fonction spécifique du groupe, G. Legault se réfère prioritairement au modèle dialogique comme processus collectif de co-élaboration du sens (Legault, 1999, p. 47). Le modèle dialogique lui permet de donner à la fonction axiologique déterminant les processus éthiques une dimension praxéologique plus opérationnelle. De fait, s'il est essentiel de saisir la référence aux valeurs comme ouvrant un processus idéal-typique de réalisation de comportements porteurs d'un retour critique-évaluatif sur les attitudes adoptées en situation, le processus dialogique permet quant à lui d'affiner le *retour réflexif* (Legault, 1990, p. 35-36 ; 2006, p. 36-37) inhérent à la visée axiologique des valeurs (Legault, 2006, p. 39) en fournissant un opérateur collectif de traduction de cette référence en fonction d'une recherche interne au groupe concerné. Dans ce cas, l'enjeu n'est pas de *justifier* des valeurs, mais de chercher à produire des significations communes susceptibles de guider l'action du groupe en situation (Legault, 1999, p. 48). En produisant de telles significations, le groupe met en jeu sa propre *identité* d'acteur collectif et détermine le sens d'un comportement responsable par rapport à ses pratiques.

Il faut toutefois encore comprendre comment ce processus peut être mis en œuvre et accompagné dans la vie d'un groupe de manière à en garantir – autant que faire se peut – le résultat. Il s'agit dès lors de clarifier la pratique dialogique de l'éthicien lui-même dans le cadre de ses interventions. Il ne remplit pas bien évidemment le rôle d'un juge chargé d'arbitrer un conflit en fonction d'un système de normes. Il est plutôt le garant de la dynamique dialogique du processus ; son intervention (Legault, 1999, p. 50) vise à favoriser les comportements qui stimulent l'échange des points de vue dans le respect et à guider la reconstruction des valeurs communes grâce au développement de la *réflexivité*. La position de l'intervenant-éthicien, selon G. Legault, rejoint sur ce point celle du « praticien réflexif » conçue par D. Schön (Deslauniers, 2003, p. 213). Il s'agit pour ce dernier de parvenir à inciter une réflexion sur l'action en cours d'action de manière à produire un recadrage des conditions de réalisation des objectifs poursuivis en accord avec les valeurs affirmées.

Chez G. Legault, les conditions pragmatiques de ce recadrage sont limitées aux caractéristiques du processus dialogique, et l'apport du praticien réflexif consiste principalement dans le repérage et la fixation des nouvelles significations et des nouvelles identités qui se construisent et constituent progressivement de nouvelles capacités du groupe.

« Réfléchir sur la pratique pour exprimer ce qu'il en est de cette pratique est nécessaire pour la transmission du savoir d'expérience qui est une facette de la construction de

l'identité professionnelle. La même réflexion sur les dimensions éthiques dans la pratique complète la construction de l'identité en ouvrant sur le partage du sens de la pratique ». (Deslauniers, 2003, p. 216)

Si G. Legault perçoit bien, de ce point de vue, le rôle central du groupe (l'élaboration d'une parole partagée (Deslauniers, 2003, p. 217)) et la fonction de la réflexivité dans le processus d'orientation de l'action collective (la distanciation entre le soi qui regarde et le soi qui agit grâce à la parole adressée à l'autre (Deslauniers, 2003, p. 217)), il accorde relativement peu d'importance au processus d'apprentissage lui-même. Celui-ci est plutôt assimilé aux déplacements rendus possibles par le dispositif dialogique et par l'accroissement de réflexivité qu'il induit. C'est ainsi l'acquisition de nouvelles capacités qui est *privilegiée*, en tant qu'elle ouvre de nouvelles possibilités de se rapporter aux valeurs en les co-élaborant avec d'autres et en posant ainsi les conditions d'un *engagement coopératif* dans leur réalisation.

Or, déjà chez D. Schön, est clairement souligné l'intérêt d'ouvrir cette "boîte noire" de l'opération d'apprentissage. A défaut d'accorder une attention aux conditions de possibilité de cette opération d'apprentissage, relève Schön, feraient défaut certaines des conditions de réussite du dispositif d'encadrement de l'action coopérative qui doit permettre de résoudre le mieux possible le problème d'action collective qui se pose. Schön met ainsi en évidence la nécessité d'un déplacement *conceptuel* qui doit opérer autant au plan subjectif par un déplacement de l'attention qu'au plan objectif par un déplacement du domaine d'attention concerné. C'est donc autant la position de l'acteur par rapport à la situation qui est remise en question que les possibilités ouvertes par la situation elle-même (la situation devenant ressource plutôt que contrainte). De plus, l'opération de recadrage passe, chez Schön, par un moment d'*expérimentation collective*. Ce qui importe plus dans ce cas, c'est moins le modèle sémantique du dialogue que le modèle pragmatique de l'expérimentation comme forme d'enquête conjointe rendant possible des tests, des corrections et des comparaisons en fonction des différentes situations concernées. Ce processus expérimental tend à maximiser l'asymétrie des positions plutôt que de miser sur leur symétrisation dans le processus dialogique.

Cet approfondissement de l'approche dialogique de l'action collective par l'attention accrue accordée à l'opération d'apprentissage par les approches "pragmatistes" de la gouvernance du type de celle développée par D. Schön nous paraît devoir être non seulement approuvé mais aussi prolongé. C'est l'enjeu du présent article de montrer à la fois l'utilité de cet approfondissement pragmatiste du modèle dialogique de G.A. Legault, l'insuffisance

réflexive dont cette approche pragmatiste de l'opération d'apprentissage reste cependant elle-même lestée et, enfin, les moyens de la compenser.

L'approfondissement pragmatiste du modèle dialogique opéré par D. Schön ne se laisse lui-même comprendre que resitué au sein du récent tournant pragmatiste opéré dans le cadre plus général de la théorie de la gouvernance. La réflexion de Schön constitue en fait elle-même un approfondissement d'une première version de l'appui qu'aujourd'hui plusieurs auteurs ont cru pouvoir trouver dans le pragmatisme – essentiellement de J. Dewey – pour repenser les conditions de la satisfaction la meilleure possible des attentes normatives des membres d'une action collective.

Cette première version a trouvé son expression la plus claire dans l'approche "expérimentaliste" de Ch. Sabel. L'apport de cette approche expérimentaliste consiste à souligner que la seule agrégation communicationnelle – même avec une attention spécifique aux ressources requises pour compenser les asymétries d'information et garantir une même capacité argumentative – ne suffit pas à elle seule pour garantir la maximisation souhaitée des attentes normatives des membres d'un groupe social. Il faut encore s'assurer que les participants à l'élaboration d'une norme commune s'organisent de façon à se laisser enseigner en commun par les résultats d'une mise en expérimentation conjointe des solutions envisagées comme les plus rationnellement acceptables des problèmes à résoudre. Ce n'est que par la mise en place de cette recherche conjointe entre tous ceux qui participent au choix et à l'application des solutions envisagées que s'élaborera le "*codesign*" de la "norme" susceptible de satisfaire autant que possible les divers intérêts en présence.

Ch. Argyris et D. Schön approfondissent encore cette démarche expérimentaliste. Tout en reprenant cette idée d'un nécessaire *codesign* entre tous ceux impliqués dans une démarche d'application, la théorie du *double loop learning* (encore appelée théorie de l'apprentissage réflexif ou de l'apprentissage organisationnel) entend ouvrir plus avant cette "boîte noire" du *codesign* et en éclairer les conditions de possibilité. L'idée est que le processus de l'enquête conjointe qu'implique un tel *codesign* ne conduira aux résultats attendus qu'à la condition qu'une attention soit apportée aux stéréotypes, ou aux routines, des acteurs participants. C'est qu'en effet, la seule "attention" aux enseignements nés d'une expérimentation des solutions envisagées ne suffit pas pour opérer les "adaptations" nécessaires des modèles de comportement antérieurs et des modes d'approche habituellement utilisés pour résoudre les problèmes et déterminer les stratégies jugées les plus rationnelles. L'adaptation de ces "cadres

d'analyse" (*frames*) ne s'opère pas spontanément par le seul effet du "choc" né d'une expérimentation des solutions envisagées dans un nouveau contexte d'application. L'opération de "*reframing*" exige des conditions spécifiques. Elle exige, en effet, qu'une attention particulière soit apportée aux éventuelles "stratégies défensives"³ que les acteurs participants à cette "recherche expérimentale conjointe" risquent de développer pour garantir la reproduction de leurs "frames" antérieurs et, par conséquent, pour neutraliser les déplacements de comportements et de modes d'approche des problèmes qu'imposerait la nouveauté des problèmes à résoudre. Cette attention spécifique constitue donc une condition de possibilité de la réussite du choix de la norme recherchée. Cette condition traduit la nécessité d'organiser une réflexivité, c'est-à-dire un retour par les acteurs sur leurs cadres d'analyse antérieurs. A défaut d'organiser une telle "attention réflexive", le dispositif institutionnel du "*codesign*" ne garantira pas les "capacités" nécessaires à la réussite d'une telle opération. Schön parle même de "capabilities" (Schön, 1994, p. 206-207) pour souligner qu'à défaut d'une telle attention, les capacités requises pour la réussite de cette opération risquent de faire défaut. Cette "attention réflexive" et les "capabilities" qu'elle est en charge de générer, selon Schön, se marquera évidemment par une attention aux "*frames*" qui sous-tendent nos modes d'approche habituels des problèmes; mais elle impliquera aussi une attention spécifique à la nécessité de créer et de maintenir un "climate of mutual trust among policy inquirers", et de développer tant une "ability to put yourself in the other party's shoes" qu'une "ability to act from a frame while cultivating awareness of alternative frames" (ce que les auteurs appellent aussi une "ability of double vision" (Schön, 1994, p. 207)).

Sans doute, soulignent Schön et ses coauteurs, cette forme d'attention est-elle aujourd'hui peu "cultivée" dans les institutions où sont formés les futurs décideurs (qu'il s'agissent des *business schools* ou des *public policy schools*). Ces institutions, en effet, sont plus attachées à développer les compétences cognitives inspirées des "rational choice approaches" que celles liées aux "frame-reflective approaches to policy controversies". Mais, précisément en orientant les programmes de formation sur cette forme d'attention réflexive, les attitudes et les compétences cognitives spécifiques propres à cette "attention réflexive" se développeront. Tout semble donc se passer comme si le seul fait "d'inciter" à cette attention génère automatiquement les attitudes et compétences qu'appelle cette capacité à transformer ses "frames". Comme le disent d'ailleurs les mêmes auteurs, il suffit en quelque sorte "d'encourager" les acteurs à une telle approche réflexive pour que celle-ci se développe à la

³ Voy. sur ces "defensive routines" ou ces "defensive dynamics" (Argyris, 1996, p. 103 et 275).

manière, donc, d'une compétence déjà implicitement présente chez tous les sujets et dont la mise en œuvre nécessite simplement qu'une attention lui soit apportée⁴.

C'est ici que se confirme le présupposé à l'œuvre dans cette approche "pragmatiste" de la réflexivité mobilisée par D. Schön, Ch. Argyris ou M. Rein. Comme on l'a déjà signalé ailleurs (Lenoble et Maesschalck, 2006, p. 109), l'approfondissement qu'une telle approche pragmatiste accomplit par rapport aux approches délibératives ou expérimentalistes consiste à conditionner la réussite d'une action collective⁵ à la mise en place d'un processus consistant à stimuler, par un dispositif adéquat, l'usage d'une règle déjà existante dans l'esprit des acteurs. La présupposition est donc qu'il existe d'une manière ou d'une autre des règles prédonnées et des capacités toujours déjà disponibles. Cette présupposition repose sur la conviction, d'ailleurs clairement exprimée par D. Schön, de "l'existence d'une habileté étendue de réfléchir réciproquement en cours d'action" (Schön, 1994, p. 414).

Que signifie une telle présupposition ? Un rapide retour sur D. Schön nous permet en effet de mieux mettre en lumière ce que signifie une telle présupposition. D. Schön, en effet, a cet avantage d'avoir tenté de construire cette opération du "*reframing*" qui doit résulter de l'enquête conjointe et de "l'attention" spécifique que cette enquête doit susciter lorsqu'on se trouve face à un nouveau problème ou face à un conflit à résoudre. Comme on l'a vu ailleurs (Schön, 1994), Schön s'efforce de rendre compte de cette opération en termes d'apprentissage métaphorique. Mais, son analyse de l'opération d'apprentissage en termes de métaphore traduit des présupposés forts. Le cadre d'analyse (le "*frame*") que chaque acteur mobilise spontanément doit s'analyser, selon Schön, comme une "métaphore générative"⁶. Celle-ci constitue, en quelque sorte, une règle d'identité pour cet acteur. Chaque acteur a des intérêts spécifiques qui définissent son identité propre au sein du groupe social. Mais, la caractéristique de cette règle d'identité est qu'elle a une double fonction. Sa nature de "règle" garantit le résultat d'une double opération.

⁴ D. Schön et M. Rein notent, en effet, qu'à la différence des business schools et des policy schools, les écoles de "design" (dont principalement les écoles d'architecture) sont plus facilement sensibles, dans le cadre des programmes d'apprentissage développés au sein de leur "design studio", aux nécessités requises par un "codesign" attentif aux exigences d'un possible *reframing*. "The generic conditions of the design studio constitute a practicum that becomes reflective when students are encouraged to reflect on the understandings they bring spontaneously to design projects, as well as on the meanings of their coaches's words and actions, and when their coaches reflect in the theories and processes they bring to their own demonstrations and descriptions, as well on the understandings and puzzlements revealed by their students's attempts at designing" (Schön, 1994, p. 208).

⁵ C'est-à-dire sa capacité à satisfaire autant que possible les attentes normatives de ses membres.

⁶ "The metaphor which accounts for centrally important features of the story-which makes it understandable that certain elements of the situation are included in the story which others are omitted; that certain assumptions are taken as true although there is evidence that would appear to disconfirm them; and, especially, that the normative conclusions are found to follow so obviously from the facts" (Schön, 1993, p. 149).

D'une part, elle permet à cet acteur de donner au contexte particulier auquel il est confronté la "signification" qui correspond à son "identité propre" et d'adopter le rôle correspondant. D'autre part, elle garantit en même temps sa propre variabilité, c'est-à-dire son adaptation changeante aux transformations des différents contextes. C'est bien pourquoi elle est qualifiée de générative. Elle produit une règle d'interprétation et d'intégration des faits. En ce sens elle rend possible la "représentation" des situations particulières et garantit la possibilité de leur donner "sens". Elle définit la sélection des faits à retenir pour définir la signification à donner à la situation à résoudre (première opération).

Mais en même temps (seconde opération), cette règle garantit aussi la réussite de l'apprentissage/adaptation qu'exige la constante modification des contextes particuliers suscitant les problèmes à résoudre. Cette règle d'identité – inscrite donc dans les esprits des acteurs – assure que les acteurs puissent, malgré la nouveauté constante des problèmes à résoudre, transposer l'inhabituel (le nouveau) dans le connu (le familier). C'est bien ce qu'indique l'idée de métaphore générative: la règle garantit la capacité des acteurs sociaux à relire métaphoriquement les nouvelles situations à résoudre comme des "analogues" d'expériences antérieures. Par ce registre du semblable (percevoir le nouveau comme analogue à l'ancien), la représentation qu'un acteur social donne à une situation particulière en fonction de son identité (de ses intérêts) s'auto-adapte. La variation est rendue possible par la règle elle-même. Cette règle, à la manière d'un *schème* applicable à la construction d'une image, garantit la construction d'une représentation dans le respect tout à la fois de la spécificité du contexte particulier et des exigences de la règle identitaire. C'est pourquoi, pour qualifier cette manière de résoudre la question des conditions de possibilité d'une représentation identitaire et de sa variation en fonction des contextes d'application, nous utilisons l'expression d'approche "schématique" de la représentation.

Ceci nous permet aussi de comprendre pourquoi nous avons parlé d'approche incitative à propos de cette théorie de l'apprentissage "réflexif" développée par Schön, Argyris et Rein. Selon ces auteurs pragmatistes, il "suffit", en quelque sorte, d'accorder attention au problème du *reframing* pour que, grâce à cette attention ainsi focalisée sur la nécessaire "adaptation" des *frames*, la règle identitaire inscrite dans le *frame* soit automatiquement mobilisée et que s'accomplisse la double opération que cette règle est supposée garantir.

C'est précisément cette présupposition "schématique" d'une règle déposée dans l'esprit des divers acteurs d'une action collective et l'approche incitative de la gouvernance qui lui est liée qui doit être récusée. C'est sur ce point que la démarche pragmatiste – non seulement dans

la version "deweyenne" et "expérimentaliste" de Sabel mais aussi dans la version plus "réflexive" développée par Argyris, Schön et Rein – nous paraît devoir être elle-même à la fois corrigée et approfondie. Corrigée car une telle supposition doit être dénoncée. Approfondie car la dénonciation d'une telle présupposition oblige, non pas à récuser l'organisation de la gouvernance suggérée par les pragmatistes, mais à la compléter en soulignant le complément nécessaire qu'elle appelle.

Quatre considérations permettent de comprendre la nature du déplacement à opérer par rapport à une telle approche "schématique" des conditions de possibilité d'une représentation identitaire et de sa variation en fonction des contextes d'application.

1. Tout d'abord, l'opération par laquelle on se donne une identité – c'est-à-dire par laquelle on se "représente", on se représente "ses intérêts" dans un contexte d'action particulier et on se "présente comme un acteur" capable d'interagir avec d'autres acteurs en vue de faire valoir ses intérêts – n'est pas une opération qui se réalise "automatiquement" ou "spontanément". Sa "réussite" nécessite des conditions spécifiques et, par conséquent, une "attention" spécifique. C'est d'ailleurs le grand mérite de Schön, Argyris et Rein d'avoir intuitionné l'insuffisance des approches traditionnelles de la gouvernance et, notamment des approches délibératives, sur cette question de la capacité des acteurs à se donner une représentation adéquate de la situation et de leurs intérêts. Ils ont bien perçu que toutes ces approches habituelles de la gouvernance oblitèrent les difficultés propres à cette opération. Comme on l'a vu, ils ont mis en évidence la fréquence des "routines ou stratégies défensives" qui empêchent les acteurs d'une action collective à se donner une représentation adéquate du nouveau problème à résoudre et de participer de façon coopérative à l'enquête conjointe que nécessite la recherche d'une solution adéquate. De telles stratégies défensives sont l'indice d'une "déficience" à pouvoir se représenter adéquatement le problème à résoudre: l'acteur reste prisonnier de ce qu'on pourrait appeler une "compulsion de répétition" qui vient bloquer le processus d'auto-adaptation que nécessite la réussite de l'opération de représentation. Cette compulsion de répétition – ou cette stratégie défensive – marque, pourrait-on dire, l'échec d'une capacité à "faire sujet", c'est-à-dire à se donner une identité et à pouvoir se représenter les intérêts en cause au sein d'une situation particulière. Bien sûr, comme on l'a précisé, les pragmatistes comme Schön ne disposent pas des instruments épistémologiques leur permettant de poursuivre cette intuition: utilisant une approche "schématique" de la règle, ils supposent qu'il

suffit d'accorder attention à cette difficulté pour "activer" automatiquement une compétence "innée" de tous les acteurs à pouvoir faire sujet. Ils ne parviennent donc pas à construire épistémologiquement ce qu'ils intuitionnent pourtant comme une opération dont la réussite ne peut être supposée le résultat d'une compétence automatique. Leur intuition appelle donc une étape épistémologique supplémentaire qui permet d'éviter le piège de cette présupposition d'une compétence "innée" des acteurs à garantir le succès automatique de cette opération de construction d'une représentation identitaire. Pour éviter ce piège, il faut nécessairement concevoir cette "capacité à se représenter" comme le résultat d'une opération de "tercéisation", c'est-à-dire comme le résultat d'une opération qui exige la convocation, dans la construction de soi-même, d'un élément tiers qui, par son extériorité, rend possible la construction par l'acteur de son image, c'est-à-dire de ce qui va lui permettre de s'identifier (d'identifier ses intérêts) dans un contexte d'action. Qu'est-ce que cela veut dire? Une première métaphore aide déjà à comprendre cette expression de "tercéisation". La référence au miroir exprime très clairement l'opération de représentation. Se représenter c'est se donner une image : c'est "se reconnaître" dans une image. Mais, comme l'indique bien la métaphore du miroir, pour pouvoir se reconnaître dans un miroir, il faut nécessairement pouvoir se "reconnaître" dans cet autre qu'est l'image. Il faut donc pouvoir préalablement faire droit à cette altérité, à cette différenciation de soi et de cette image qui se reflète dans le miroir. A défaut de cette opération de différenciation, il ne peut y avoir de réussite de l'opération de représentation. Pour le dire même en termes encore plus métaphoriques, pour que je puisse me reconnaître dans le miroir, il faut nécessairement la convocation de cet élément tiers qu'est le miroir lui-même. Le cadre du miroir est la condition de possibilité même de l'existence de l'image dans laquelle le sujet se reconnaît et à laquelle il va s'identifier. La réussite de l'opération de représentation implique donc des conditions de possibilité qui sont liées à ce processus de différenciation ou de tercéisation. C'est bien la nécessité d'un dispositif assurant l'existence de cette opération de différenciation ou de tercéisation que l'approche schématique de Schön aboutit à oblitérer. Sur cette base, on peut revenir sur la double dimension impliquée par l'opération de représentation identitaire sur laquelle les pragmatistes comme Schön et Argyris mettent si bien l'accent mais dont ils supposent que la réussite est garantie par la présence d'une règle déposée dans l'esprit de chaque acteur.

Ce qui est en cause est donc la capacité à faire identité. Faire identité implique une double dimension: c'est à la fois la capacité à "faire image" mais en même temps la capacité à transformer cette image. Cette seconde dimension implique que l'on éprouve son identité comme une "*forme qui puisse être variable*", c'est-à-dire comme une forme sans contenu

déterminé. Il importe qu'on ne s'identifie pas à une image déterminée, particulière, qui tiendrait lieu d'identification unique. C'est cette double dimension qui crée, pour un groupe, la condition de possibilité d'être sujet. Le processus de subjectivation implique une capacité à s'identifier, à se doter d'une identité. Mais, corrélativement, cette identification doit s'accompagner de la perception de cette identité comme une simple forme dont le contenu est déterminable et transformable par l'action. C'est d'ailleurs uniquement cette double dimension du rapport que le groupe entretient à sa propre identité qui rend possible les "*capabilities*" dont parle Schön. En effet, la capacité à la "double vision" – c'est-à-dire la capacité de se mettre à la place d'autrui – est toute entière préalablement déterminée par la capacité à reconnaître une altérité, c'est-à-dire à ne pas s'identifier à une seule image. Il faut donc préalablement que le rapport d'identité inscrive en son propre sein ce que l'on a appelé une logique de "tercéisation" qui vient instituer une "extériorité" au sein du rapport que chaque acteur entretient avec lui-même. C'est la construction de cette "extériorité" qui va conditionner la réussite de cette double opération qu'exige toute "enquête conjointe" en vue de rechercher une solution qui "maximise autant que possible" les attentes normatives des membres d'une action collective. Essayons maintenant d'explicitier plus concrètement cette nécessité d'instituer une "extériorité" au sein du rapport que chaque acteur entretient avec lui-même.

Une telle appréhension plus concrète nous permettra de mieux concevoir la forme de dispositif institutionnel qui conditionne donc, par-delà les dispositifs déjà mis en évidence par les approches économiques néo-institutionnalistes, par les approches délibératives et par les approches pragmatistes, la capacité d'un système de gouvernance à satisfaire autant que possible l'intentionnalité qui préside à toute action collective.

2. Pour opérer cette tercéisation, chaque acteur collectif doit s'obliger à une double opération. Une première opération concerne son rapport au "passé". Il s'agit, pour cet acteur, de "reconstruire" son rapport au "faire pouvoir". Il doit s'interroger et reconstruire, au départ de cette question, la *forme* qui fait son *identité* au travers de ses actions passées. Remarquons d'emblée la richesse de l'ambiguïté sémantique de l'expression "faire pouvoir". Faire pouvoir implique que l'acteur collectif s'éprouve dans sa capacité *organique* à s'organiser comme un acteur collectif "représentant et agrégeant" divers membres en son sein. Mais faire pouvoir implique aussi une dimension "*modale* ou *fonctionnelle*" c'est-à-dire une dimension relative à la possibilité de fonctionner et de se représenter comme acteur collectif dans un contexte d'action: l'acteur collectif doit s'éprouver dans sa capacité à se représenter, c'est-à-dire à se

doter d'une identité dont la représentation substantielle puisse varier et s'adapter en fonction des transformations des contextes d'action. Il s'agit donc ici d'une première dimension de *l'institution d'une capacité à être acteur* (c'est-à-dire de l'opération d'auto-capacitation). Elle porte, comme on vient de le dire, sur le rapport au passé et vise à construire cette capacité à faire "image", à se "réfléchir" dans une image qui puisse varier. C'est pourquoi, de façon plus précise et plus rigoureuse, on pourrait parler d'une dimension de "*réflectibilité*".

Une seconde opération interne à cette construction d'une "auto-capacitation" porte, non plus sur le rapport au passé, mais sur le rapport au futur. La question qui guide cette seconde démarche est celle du "pouvoir faire". Quelles transformations apporter à la manière dont l'acteur a donné sens à son identité ? Quels moyens, quel "pouvoir faire" doit-il se donner pour assurer, dans le contexte nouveau auquel il est confronté, la réalisation de cette forme identitaire "sans contenu fixe" qu'il définit comme son "faire pouvoir". A quelles conditions peut-il rendre effective cette forme dans le contexte des nouvelles contraintes d'action? La situation présente est ainsi relue, à la lumière de la forme identitaire qui la fonde (rapport rétrospectif lié à la réflectibilité), mais dans la perspective des transformations qui s'imposent si l'on veut garantir la réalisation de cette forme dans le nouveau contexte d'application. Il s'agit donc ici de la seconde dimension de *l'institution d'une capacité à être acteur* (c'est-à-dire de l'opération d'auto-capacitation). Elle porte, comme on vient de le dire, sur le rapport à l'avenir et vise à construire cette capacité à adapter son "image" en fonction des exigences requises pour réaliser cette "forme identitaire" que l'on se donne comme *destin*. C'est pourquoi, de façon précise et rigoureuse, on pourrait parler d'une dimension de "*destinabilité*".

Seule cette double opération permet d'éviter que le changement de représentation lié à ce que les "pragmatistes" appellent "l'enquête conjointe" ne reste prisonnier d'une forme de "répétition inconsciente" qui, par les "stratégies défensives" qui en sont la trace, restreint le champ des déplacements exigés pour résoudre le problème auquel les acteurs sont confrontés. C'est pour manquer la nécessité de cette double opération "d'auto-capacitation" que Schön, Argyris ou Rein développent une conception trop étroite de la réflexivité à l'œuvre dans tout apprentissage. Comme on l'a vu, la raison en est que l'idée de réflexivité développée par les pragmatistes reste subordonnée à une approche schématique de la construction des déplacements opérés par cet apprentissage. Mais, comme on l'a vu, le déplacement pragmatique entraîné par l'expérimentation conjointe n'est pas simplement un auxiliaire de la transformation des représentations, comme pourrait le suggérer l'idée de retour sur soi contenue par la métaphore du *looping*. L'expérimentation conjointe est constituée d'un

rapport *inférentiel* à l'expérience qui a des conséquences à la fois sur un *rapport d'anticipation* à la situation présente en tant qu'elle est susceptible d'évoluer (destinabilité), mais aussi un *rapport rétrospectif* avec cette situation en tant qu'elle est susceptible d'être relue et réappropriée de différentes manières en fonction de l'avenir (réflectibilité). C'est cette position réflexive ouverte à la fois sur l'anticipation et sur la rétrospection qui permet aussi de déterminer, au plan épistémologique, une relation inférentielle aux concepts qui sort de la logique schématisante de la représentation pour envisager concrètement les concepts eux-mêmes comme des guides possibles de l'agir, ouverts à leur réalisation, plutôt que comme des totalités de sens chargées de fixer des significations et d'arrêter des identités. Le diachronique l'emporte sur le synchronique, le *forward looking* sur le *backward looking* ; à cette nuance près que le *forward looking* comprend aussi une reprise de la dimension rétrospective qui conduit à redéfinir le sens de la réflexivité dont il est question.

Cette clarification épistémologique était nécessaire pour passer au niveau institutionnel et poser le problème de l'encadrement des processus d'apprentissage. Elle permet, en effet, de comprendre pourquoi "l'incitation" effective de la réflexivité des acteurs exige, outre les dispositifs bien mis en évidence par les expérimentalistes ou les pragmatistes de type Schön, Argyris ou Rein, qu'on agisse sur les *capacités des acteurs*. Elle permet aussi de comprendre que cette opération *d'auto-capacitation* peut être comprise comme l'attention portée aux deux questions qui traduisent, comme on l'a vu ci-dessus, la double dimension de réflectibilité (*faire pouvoir*) et de destinabilité (*pouvoir faire*) constitutive de l'opération réflexive par laquelle un acteur construit sa capacité à produire une représentation (de lui-même et du contexte).

3. Cette attention réflexive à l'opération "d'auto-capacitation" permet aussi de mieux rendre compte d'une dimension que la terminologie des auteurs pragmatistes risque de passer sous silence. Parler de "*framing*" et de "*reframing*" laisse en effet croire que le déplacement opéré par l'opération d'apprentissage implique la substitution d'une représentation à une autre. Mais parler de substitution ou de transformation laisse croire que les transformations ainsi opérées entraînent la suppression des anciennes représentations et l'émergence d'une représentation entièrement nouvelle. La réalité oblige à nuancer. Même un auteur pragmatiste comme Ch. Sabel fait d'ailleurs droit à la nécessité d'une telle lecture nuancée dans ses descriptions des mutations à l'œuvre dans le domaine des entreprises et de ses formes d'organisation. Suivant en cela une littérature aujourd'hui abondante dans le domaine de la théorie de la firme, Ch.

Sabel souligne l'émergence d'une forme "non standard" d'entreprise. A l'opposé du modèle standard de la firme basé sur la routinisation des tâches et leur intégration hiérarchique (Sabel, 2006, p.111), la théorie non standard privilégie la mise en question systématique des routines et l'exploration des ambiguïtés dans une structure décentralisée. La firme non standard a un rapport à l'apprentissage plus dynamique et plus ouvert : alors que la firme standard combat l'ignorance endémique de ses ressources humaines par la simplification des tâches, la firme non standard favorise les comportements coopératifs pour découvrir de nouvelles solutions face aux tâches complexes. La spécificité de la stratégie de la firme non standard est qu'elle permet d'apprendre non seulement à choisir des solutions, mais aussi à *choisir comment choisir ces solutions* (Helper, 2000, p.478). Mais, Ch. Sabel est bien conscient que l'émergence de cette firme non standard n'implique évidemment pas la suppression des anciennes formes d'organisation de l'entreprise. Elles coexistent et, dans plusieurs domaines, les modes d'organisation plus hiérarchiques s'avèrent garder toute leur efficacité.

En d'autres termes, l'opération de "substitution" ou de déplacement recouvre une opération complexe qui n'est pas de simple substitution mais qui est de "combinaison": il s'agit, si l'on veut aujourd'hui trouver des formes d'organisation qui soient les meilleures possibles, non seulement de s'ouvrir aux formes non standard d'organisation, mais encore d'être capable de déterminer quand et où maintenir les anciennes formes et quand et où leur substituer les formes nouvelles. La construction de la règle qu'appelle l'opération d'apprentissage en vue de "choisir" la solution qui satisfasse autant que possible aux attentes normatives des participants à une action collective est plus complexe que ne le laisserait croire le langage de Schön en termes de "*reframing*", c'est-à-dire en termes de substitution d'une représentation à une autre. Ce langage "sémantique" risque d'oblitérer la complexité du déplacement pragmatique qu'implique cette opération d'apprentissage.

Cette observation a déjà valeur de symptôme pour comprendre le "réductionnisme" de l'approche de la réflexivité développée par Schön. Nous avons montré ci-dessus à la fois la raison "épistémologique" de ce réductionnisme (approche schématique de la règle), et comment le dépasser (extension de l'attention réflexive à l'opération d'auto-capacitation). Mais cette observation nous permet aussi maintenant de comprendre en quoi la construction de la règle du jugement, au terme d'une opération d'apprentissage qui intègre cette attention à la double dimension de l'opération d'auto-capacitation, doit aussi déboucher sur cette attention à la question de cette combinaison entre ce qui doit être maintenu des "représentations" antérieures et ce qui doit y être apporté comme transformations. Une telle attention implique

une attention aux risques de simplification qu'apporte souvent l'accent mis sur l'efficacité des "représentations" nouvelles, sans souci de leur combinaison avec les représentations existantes.

4. Si l'on comprend les raisons qui nous ont guidés à approfondir l'approche pragmatiste de l'apprentissage suggérée par Schön, Argyris et Rein, on saisira aussi les conséquences qui s'ensuivent sur le plan, non plus du rapport de l'acteur à lui-même, mais sur celui de son rapport aux autres acteurs et aux dispositifs institutionnels visant à organiser leur interaction ou à traduire leurs accords négociés. Et ce second plan est évidemment d'importance pour une théorie de la gouvernance.

Notre critique de l'approche pragmatiste a consisté à montrer que cette approche reproduit en définitive les mêmes présupposés behavioristes que les approches de la gouvernance qu'elle s'efforçait cependant de dépasser. La mise en place de mécanismes incitatifs (enquête conjointe et organisation de dispositifs induisant une attention réflexive sur le nécessaire dépassement coopératif des stratégies défensives) est supposée produire les effets de déplacement et de transformation cognitive attendus. Le mécanisme produit de lui-même l'usage que l'on en attend. La supposition est là que le mécanisme agit en quelque sorte de l'extérieur à la manière d'un incitant d'une règle préexistante qui garantit la transformation comportementale espérée. Nous avons vu qu'il y a avait là une insuffisance pragmatique dans la compréhension des conditions de possibilité de satisfaction de l'intentionnalité qui préside à toute action d'un sujet. Ces conditions de possibilité nécessitent une opération d'auto-capacitation qu'aucun mécanisme incitatif ne peut, de façon mentaliste, supposer réglée par une capacité donnée dans l'esprit de chaque acteur.

Mais s'il en est ainsi, on voit que le même défaut de présupposé mentaliste entacherait la supposition que tout dispositif institutionnel mis en place de façon négociée pour garantir une solution coopérative produira de lui-même les comportements conformes à cet accord négocié coopératif. La même asymétrie que celle constatée dans le cadre des rapports du sujet avec lui-même doit être reconnue au plan intersubjectif. Tout présupposé de symétrisation doit être dénoncé comme lié à la même supposition schématique que celle dénoncée ci-dessus. D'une manière ou d'une autre, il faut dénoncer la supposition qu'un dispositif institutionnel est capable par lui-même de générer une situation de symétrisation, c'est-à-dire la supposition que les acteurs en situation de négociation se placeront dans une même adhésion aux contraintes normatives de respect des exigences coopératives ainsi négociées.

La conséquence d'une telle dénonciation débouche, en termes de gouvernance, sur la nécessité de mettre en place un dispositif de "vigilance" ou de "veille" visant à évaluer dans quelle mesure les dispositifs institutionnels mis en place par les acteurs en interaction ont permis, dans l'implémentation qui en est faite, d'opérer les réajustements et les effets d'apprentissage attendus. L'opération d'auto-capacitation précédemment décrite a pour objectif de rendre possible l'émergence des capacités nécessaires aux acteurs pour identifier les difficultés de transformation des blocages engendrés par les positionnements adverses et les difficultés de reconstruction des positionnements propres qui contribuaient à ces blocages. Le dispositif d'évaluation institutionnelle vise, quant à lui, à évaluer la capacité des dispositifs coopératifs mis en place pour dépasser ces blocages à mobiliser et susciter les comportements d'usage exigés pour garantir le dépassement souhaité. L'opération d'auto-capacitation est la trace, au plan des dispositifs de gouvernance, des conditions "normatives" propres à l'émergence de la capacité à être "acteur". Le dispositif d'évaluation institutionnelle est la trace, au plan des dispositifs de gouvernance, de ce que la capacité des acteurs à s'engager normativement (*following a rule*) ne peut, contrairement à ce qui est généralement considéré⁷, être supposée donnée.

Certaines approches liées au domaine des soins de santé ont déjà identifié partiellement la nécessité de tels dispositifs en prenant conscience des limites liées aux solutions collaboratives. Ainsi, pour un auteur comme P. Vincent-Jones, il ne suffit pas d'opter pour une meilleure organisation délibérative entre l'ensemble des acteurs impliqués pour que les personnes apprennent mutuellement des succès et des échecs de chaque groupe concerné tout en étant capable de réduire la vulnérabilité engendrée par la recherche décentralisée de solutions. La politique collaborative n'apporte aucune garantie de satisfaction quant au besoin qu'ont "aussi bien les entités régulatrices que les entités régulées de s'adapter de l'intérieur et d'apprendre de leurs environnements, de prendre en considération de nouvelles informations et d'ajuster leurs activités aux valeurs et aux buts centraux" (Vincent-Jones, 2006, p. 353). Le *designing* institutionnel pose la question de la *création* de conditions réflexives appropriées pour parvenir à satisfaire ce besoin grâce à des opérations d'apprentissage collectif réussies⁸. Mais il ne résout pas comme tel ce problème d'ordre

⁷ Voy. ainsi pour une manifestation claire de cette présupposition dans les philosophies pragmatique de J. Habermas ou pragmatiste de R. Brandom, (Brandom et Habermas, 2000, p. 328).

⁸ "Stable and cooperative relationships that benefit regulators and regulatees might be a mask for inefficiency, ineffectiveness, or fraud or corruption. The result in such a case would be to defeat the overall purpose of the regulatory regime. Again, the efficiency gains of relational contracting might be outweighed by disproportionate damage to other value such as equity or social justice, or harm to the interests of other stakeholders, such as consumers" (Vincent-Jones, 2006, p. 348).

génétique. A cet égard, les mécanismes de *reporting* n'interviennent qu'*ex post* et avec un réel retard vis-à-vis du déclenchement des problèmes. Cette situation pose plus globalement la question de dispositifs de réformes qui se basent exclusivement sur le triangle technocrate – experts – décideurs, sans garantir un véritable rôle de suivi aux acteurs concernés et sans organiser l'interaction entre les différents niveaux d'intervention. Concrètement, c'est bien à ce genre de questions que vient de se confronter le dernier Livre Blanc britannique consacré à évaluer l'évolution des réformes du système de santé en Angleterre⁹. Il en ressort un certain échec au plan de la méthode elle-même qu'aucun indicateur spécifique n'a permis de signaler. "This White Paper confirms the vision in the Green Paper of high-quality support meeting people's aspirations for independence and greater control over their lives, making services flexible and responsive to individual needs. We will build on what we have done, putting people more in control and shifting to a greater emphasis on prevention". Mais, comme le pointe Peter Vincent-Jones, il y a plus ici qu'un enjeu de représentation des *stakeholders* dans les mécanismes de décision. Ces constats touchent la nature des dispositifs eux-mêmes dans leurs capacités de "responsiveness" aux mécanismes de capacitation des acteurs. Le dispositif véritablement "responsive" est encore à créer pour éviter le simple jeu du *reporting* et amener à un cadre plus sensible et plus responsable lié à des *mécanismes de détection sociale* mettant en cause directement la productivité sociale des dispositifs (Vincent-Jones, 2006, p. 278-280). En déplaçant l'attention vers les *stakeholders*, P. Vincent-Jones vise à la fois un dispositif de vigilance sociale plus efficace et un dispositif d'auto-évaluation institutionnelle en lien aux apprentissages réalisés par l'opération de la vigilance. De son point de vue, la contractualisation du contrôle social devrait amener des bénéfices non seulement du côté des acteurs concernés – en les rendant plus aptes à adapter leurs comportements – mais aussi du côté des institutions supposées rencontrer les attentes de ces acteurs – en les rendant plus proches de leur public et plus attentives à leurs obligations de réciprocité (Vincent-Jones, 2006, p. 269). Mais c'est en définitive du seul mécanisme de contractualisation du contrôle social qu'il attend ce double bénéfice en considérant, pour les acteurs, que la réflexivité est un effet inhérent à tout mécanisme d'auto-régulation et, pour les institutions, que le principe de réciprocité devrait suffire à mieux garantir l'équité et le respect mutuel dans un contrat de service (Vincent-Jones, 2006, p. 266-267).

⁹ Department of Health (2006), p. 5. Cf. également : "Following the direction set out in *Independence, Well-being and Choice*, we will move from a system where people have to take what is offered to one where people have greater control over identifying the type of support or help they want, and more choice about and influence over the services on offer" (Department of Health, 2006, p. 81).

C'est cette manière d'attendre la solution d'un dispositif institutionnel quel qu'il soit qui nous paraît problématique dans la mesure où une telle solution met entre parenthèses un aspect d'asymétrie pourtant identifié et qui exige un traitement spécifique sur deux plans distincts, même si ceux-ci sont coordonnés. Ainsi, l'auto-capacitation attendue des acteurs concernés n'a rien de spontané et ne peut dépendre de la seule mobilisation de ceux-ci dans un dispositif collaboratif d'évaluation. L'enjeu du côté des acteurs concernés est bien dans leur capacité à adapter des comportements face à de nouvelles contraintes normatives. Par ailleurs, du côté des dispositifs institutionnels, l'accroissement des exigences évaluatives ne peut garantir aucun apprentissage effectif au plan de la transformation du mode de satisfaction des obligations. Pour qu'un tel effet soit obtenu, il faudrait préalablement que l'institution ait concentré son évaluation sur le suivi des stratégies coopératives adoptées par les acteurs en vue d'adapter leur comportement. C'est sur ce plan qu'il faut chercher une véritable réciprocité entre les deux plans asymétriques de la construction organisationnelle de l'action collective.

Il nous semble qu'à cet égard les adaptations des organisations syndicales belges face à la privatisation des services publics dans le domaine de l'énergie peuvent fournir un cas de figure intéressant. Pour comprendre et évaluer le repositionnement de ces organisations, le double test dont nous avons parlé plus haut est absolument nécessaire. De fait, si l'on en reste uniquement à un schéma d'adaptation des acteurs dans un processus collaboratif où les institutions tentent simplement de garantir l'adhésion aux nouvelles exigences coopératives qui ont été négociées, il est difficile de comprendre comment les acteurs concernés tentent réellement de se repositionner tout en rendant possible de nouvelles formes de coopération institutionnelle susceptibles d'apporter une plus grande efficacité aux mécanismes de régulation.

Il existe ainsi au plan du repositionnement stratégique des acteurs un travail en partie implicite sur le passé qui consiste à sortir d'une position pour en construire une autre. Le fait de devoir sortir d'une position s'accompagne d'une évaluation de celle-ci en termes de pertes et de gains. De la sorte, dans le cas qui nous occupe, le fait de perdre la participation à la fonction centrale de contrôle social qui était impartie traditionnellement à l'organisation syndicale comme représentante des intérêts de la société civile pose en même temps la question de la capacité réelle à assumer cette représentation reconnue de manière conventionnelle. Dans l'ancien cadre, le mécanisme de contrôle social suffisait à réguler sans vérifier concrètement la satisfaction des usagers par des formes de consultation. L'organisation syndicale pouvait facilement se trouver bloquée dans des conflits d'intérêt

entre la défense du secteur et la défense des usagers. Est-il possible d'induire un nouveau positionnement qui non seulement reconstituerait la fonction de représentation de l'organisation syndicale au sein d'un processus de contrôle social, mais éviterait en même temps de reproduire dans ce nouveau mécanisme l'ancien blocage ?

La question posée n'a pas que des répercussions au plan de l'auto-capacitation de l'acteur syndical. Elle rejaillit aussi au plan de l'évaluation institutionnelle de nouveaux dispositifs sensibles à un tel repositionnement. Il faudrait à cet égard interroger plus spécifiquement la tentative des organisations syndicales de s'engager dans des dispositifs visant à établir un lien entre la défense des travailleurs et la protection des intérêts des usagers. Les organisations se sont par exemple positionnées dans un service d'achat groupé affichant explicitement un objectif environnemental (Power4You). De ce fait, elles s'inscrivent dans une logique de distribution et retrouvent une position dans la nouvelle donne du secteur. En même temps, elles se retrouvent sur la ligne de fracture antérieure de nouveau en situation potentielle de conflit d'intérêt. Mais le choix d'une position liée au développement durable ne constituerait-il pas un apprentissage institutionnel intéressant à mieux fixer pour dépasser le potentiel conflit d'intérêt, peut-être en élargissant plus radicalement l'approche coopérative qui est à la base de l'initiative et qui manque actuellement de publicité ? A ce moment là, l'utilisateur serait clairement identifié comme un partenaire. Ce repositionnement pourrait être indicatif pour des conditions mieux adaptées de régulation de l'option de développement durable dans la réforme du secteur.

Cette réflexion nous semble ouvrir la possibilité d'un travail plus approfondi sur les conditions de passage à une générativité sociale. Il faut donc privilégier une lecture génétique de ce qui se passe dans les mécanismes de repositionnement des acteurs.

Sur ce plan, l'aspect réflexif n'est qu'un élément spécifique du rapport génétique rendant possible une inférence. La réflexion est déterminée par le rapport critique au passé, c'est-à-dire par ce qu'elle met en perspective en tant que réfléchible comme condition de générativité (ré-tension) : ce qu'on retient.

Au plan de la générativité, la réflexion est à mettre en corrélation avec un autre élément spécifique qui concerne la projection du pouvoir en tant qu'intégrable ou jouable dans une nouvelle forme de vie (protension) : ce qu'on tente de prolonger en le réactualisant. C'est à ces conditions qu'il est possible de "démentaliser" le rapport aux normes dans les processus d'apprentissage sociaux.

Bibliographie

- Ch. Argyris and D.A. Schön (1996), *Organizational Learning II*. Reading. MA: Adison Wesley Publishing Co.
- R. Brandom, J. Habermas (2000), «From Kant to Hegel: On Robert Brandom's Pragmatic Philosophy of Language», dans *European Journal of Philosophy*. Vol. 8, n° 3. p. 322-355.
- M.P. Desaulniers, P. Fortin, M. Jean, F. Jutras, J.M. Larouche, G.A. Legault, P.P. Parent, J. Patenaude et M. Xhignesse (2003), « Le professionnalisme : vers un renouvellement de l'identité professionnelle ». dans G.A. Legault (dir.). *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*. Sainte-Foy : PUQ, p. 183-226.
- S. Helper, J.P. MacDuffie and Ch.F. Sabel (2000), «Pragmatic Collaborations: Advancing Knowledge by Controlling Opportunism», dans *Industrial and Corporate Change*. Vol. 9, n°3. p. 443-483.
- G.A. Legault (1990), « La parole du philosophe éthicien est-elle crédible ? », dans *Philosophiques*, Vol. 12, n° 1. p. 21-44.
- G.A. Legault (1991), « Code déontologique et éthique professionnelle », dans *Ethica*. Vol. 3, n° 1. p. 9-44.
- G.A. Legault (1992), « L'expérience éthique à la lumière des théories développementalistes », dans *Réseaux*. Vol. 64-65-66. p. 99-112.
- G.A. Legault (1999), « Le dialogue comme pédagogie de l'éducation en éthique », dans *Ethica*. Vol. 11, n° 2. p. 31-52.
- G.A. Legault (2002), « La médiation et l'éthique appliquée en réponse aux limites du droit » (colloque), dans *Revue de droit Université de Sherbrooke*. Vol.33, n° 1-2. p. 153-193.
- G.A. Legault (2003a), « La crise de l'identité professionnelle : le point de vue des ordres professionnels ». dans G. A. Legault (dir.). *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme*. Sainte-Foy : PUQ, p. 27-54.
- G.A. Legault (2003b), « Une éthique sans anthropologie philosophique ? L'enjeu des représentations de l'humain en éthique ». dans A. Lacroix et J-F. Malherbe (dir.). *L'éthique à l'ère du soupçon*. Montréal : Liber, p. 55-72.
- G.A. Legault (2006), « L'éthique appliquée comme discipline philosophique ». dans A. Lacroix (dir.). *Ethique appliquée, éthique engagée*. Montréal : Liber, p.13-42.
- G.A. Legault (2007), « Autorégulation et hétérorégulation ». dans *Ethica*. Vol. 16, n° 2, p. 27-49.

- J. Lenoble et M. Maesschalck (2006), « Au-delà des approches néo-institutionnalistes et pragmatistes de la gouvernance ». dans *Synthesis report for the REFGOV research project*, REFGOV Working papers series : REFGOV- SGI/TNU-1, <http://refgov.cpdr.ucl.ac.be/?go=publications>.
- Ch. Sabel (2006), «A Real Time Revolution in Routines ». dans Ch. Heckscher and P. Adler (dir.). *The Firm as a Collaborative Community: Reconstructing Trust in the Knowledge Economy*. New York: Oxford University Press, p. 106-156.
- D.A. Schön (1993), «Generative Metaphor: A perspective on problem-setting in social policy ». dans A. Ortony (dir.). *Metaphor and Thought*. Cambridge (UK): Cambridge UP, p. 137-163.
- D.A. Schön and M. Rein (1994), *Frame Reflection*. NYC: Basic Books.
- D.A. Schön (1994), *Le praticien réflexif, A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. trad. par J. Heynemand et D. Gagnon. Montréal : Les Editions Logiques.
- P. Vincent-Jones (2006), *The New Public Contracting. Regulation. Responsiveness. Relationality*. Oxford: Oxford UP.